Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260701-C_2026_072-DE

Conseil Communautaire du 25 juin 2026 Délibération n°C_2026_072

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni à siège OBC - Malestroit sous la présidence de Mme Gaëlle STRICOT

Séance publiée le : 19 juin 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaient présents (36) :
STRICOT Gaëlle, COWET Vincent, GENOUEL Fabrice, HOURMAND Sylvie, MARCY Christelle, GUEGAN Rozenn, NAEL David, LE POGAM Marion, HERVE Muriel, FEUTELAIS Pierrick, MARTIN Dominique, DE CHABANNES Alain, GICQUEL Erwan, JEHANNIN Pascal, HOUSSIN Yvette, PIEL Mickaëlle, QUESNEL Maxime, RENIMEL Pascal, GUILLEMOT Sylvie, VAUCELLE Eric, GUILLERME Gwen, HANGOUET Françoise, ROUGIE Alexandre, BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, HOUEIX Marie-Claude, BELLEC Patrice, HURTEBIZE Didier, BONCHE Nancy, HERRY Marie-Hélène, BOULO Ludovic, BOUDART André, GOIRAND-COTAR Sylvie, LE GOUE Mickaël, GUYOT Tony, MONNIER Gaël

Absents ayant donné pouvoir (12) :
GUE Thierry donne procuration à HOUEIX Marie-Claude, JOSSE Pascal donne procuration à MARTIN Dominique, LORIOT Viviane donne procuration à GUILLEMOT Sylvie, TARLET Raphaël donne procuration à NAEL David, METAYER Cassandre donne procuration à COWET Vincent, RODRIGUEZ Paul donne procuration à PIEL Mickaëlle, FLAGEUL Marie donne procuration à GENOUEL Fabrice, GICQUELLO Bruno donne procuration à HANGOUET Françoise, GUIHARD Jean-François donne procuration à STRICOT Gaëlle, YHUEL Yann donne procuration à CRESP Emmanuelle, CHEDALEUX Sylvie donne procuration à LUCAS Aurélie, BRAUD Maurice donne procuration à BONCHE Nancy

Absents excusés (1) :
MICHEL Rémi

Secrétaire de séance : M. Alain DE CHABANNES

Objet : - Economie - Parc d'Activités du Val Coric Ouest (Guer) - Vente de terrain à Monsieur Kentin Lemarié et Madame Estelle Burban – Modification de parcelle

Madame la vice-présidente rappelle au conseil communautaire les délibérations n°C-2025-078 et C-2026-003 concernant la vente d'un terrain de 5224 m² sur le parc d'activités du Val Coric Ouest à Guer à Monsieur Kentin Lemarié et Madame Estelle Burban, dirigeants du restaurant Le Tramway, pour y installer un bar/brasserie.

Les porteurs de projet ont optimisé la surface utile de leur projet et souhaitent finalement n'acquérir qu'une surface d'environ 2500 m².

Madame la vice-présidente propose ainsi la vente à Monsieur Kentin Lemarié et Madame Estelle Burban d'une surface d'environ 2500 m² à extraire de la parcelle K 1361 du parc d'activités du Val Coric Ouest, tranche 1, à Guer, dans les conditions définies par la délibération C2025-078 suite à l'avis des domaines du 1er décembre 2025.

Cette délibération annule et remplace la délibération C-2026-003.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur :

- **LA VENTE à Monsieur Kentin Lemarié et Madame Estelle Burban, ou à toute personne morale pouvant s'y substituer, d'un terrain d'environ 2500 m² à extraire de la parcelle K 1361 située sur le parc d'activités du Val Coric Ouest – tranche 1, à Guer, dans les conditions définies par la délibération C2025-078,**
- **LE FAIT DE CONDITIONNER cette vente à la signature d'un compromis de vente dans les six mois suivant cette décision, faute de quoi cette dernière sera déclarée caduque,**

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260701-C_2026_072-DE

- **L'AUTORISATION du président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**

Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente
Madame STRICOT Gaëlle

